

Coppet, le 2 novembre 2009 (102.80/bb)



ADMINISTRATION

GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET

TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Au Conseil Communal de Coppet

Préavis municipal n° 16/2009-2010

Demande de crédit CHF 60'000.-- pour l'achat de 20 nouveaux mâts et de 34 nouvelles oriflammes

Délégué : M. Jean-Claude Trotti, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Commune de Coppet dispose à ce jour d'une trentaine d'oriflammes permettant d'orner le village lors de manifestations ou fêtes villageoises. Des mâts en bois permettent de suspendre ces oriflammes de Coppet, du canton de Vaud et de la Confédération.

Problématique

Au vu de leur usure, les mâts en bois d'une quarantaine d'années présentent un réel danger. En effet, leur base est fissurée et ne présente plus aucune garantie de solidité. Aucun traitement ni renforcement ne permet de supprimer les risques encourus.

Quant aux oriflammes, elles ont perdu de la couleur au fil du temps et certaines de leurs coutures sont fortement détériorées, entraînant leur dégradation de manière encore plus soutenue.

MUNICIPALITE

COMMUNE DE COPPET

Équipements proposés

Afin de remédier aux problèmes susmentionnés, la Municipalité désire acquérir :

- 20 nouveaux mâts, plus légers et plus résistants, permettant en outre d'accrocher différents accessoires et oriflammes;
- 34 nouvelles oriflammes.

Les oriflammes sont plus nombreuses que les mâts dans le but d'en avoir une certaine réserve, leur durée de vie étant différente.

Coût

Dans la phase d'étude du présent préavis, la Municipalité a principalement étudié les variantes suivantes :

Description	Variante « standard »	Variante « mobilier urbain »
20 mâts cylindriques en aluminium	14'322.00	-
20 mâts carrés en acier inoxydable	-	47'000.00
Travaux de maçonnerie pour fixation	-	1'000.00
Oriflammes « Suisse »	1'688.40	1'688.40
Oriflammes « Vaud »	2'320.80	2'320.80
Oriflammes « Coppet »	2'332.00	2'332.00
Livraison	620.00	620.00
<i>Montant total HT</i>	<i>21'283.20</i>	<i>54'961.20</i>
TVA 7,6 %	1'617.52	4'177.05
<i>Montant total TTC</i>	<i>22'900.72</i>	<i>59'138.25</i>
Arrondi à	23'000.00	60'000.00

Variante choisie

Par cet investissement, la Municipalité désire commencer à appliquer son concept de mobilier urbain défini à la suite du crédit d'étude accordé par le Conseil communal (cf. préavis n° 28/2006-2007) et qui sera à terme étendu à d'autres équipements tels que bancs, bacs à fleurs, candélabres, etc.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 10 ans.

Frais d'entretien et d'exploitation

Les frais d'entretien devraient être inférieurs à ceux des équipements actuels, les mâts n'étant plus peints et la durée de vie du nouveau matériel acheté étant supérieure.

Conclusion

L'acquisition de nouveaux mâts et oriflammes permettra à la commune de renouveler des décorations attrayantes mettant en valeur notre village depuis plusieurs décennies.

Cet investissement permettra également la mise en application de la volonté municipale de pouvoir offrir à la population des équipements publics esthétiquement harmonisés et en adéquation avec la beauté et la qualité de vie de notre bourg.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

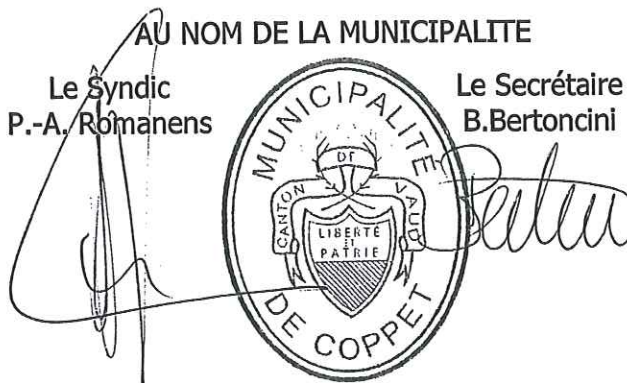
- | | |
|---------|--|
| Vu | le préavis municipal No 16/2009-2010. |
| Vu | le rapport de la commission du Conseil communal. |
| Attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour. |
| Décide | d'accepter le préavis No 16/2009-2010 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.-- pour l'achat de 20 nouveaux mâts et de 34 nouvelles oriflammes. |

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 2 novembre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
P.-A. Romanens

Le Secrétaire
B. Bertoncini



Commission préavis 16/2009-2010
Demande de crédit de CHF 60'000 pour l'achat de 20 nouveaux mâts et
de 34 nouvelles oriflammes

Membres présents : Mme Jacqueline Mann (Présidente), M. Werner Bill (Rapporteur),
M. Angelo Rasanayagam

Excusés: Mme Liliane Volant, M. Keith Edgerley

Coppet, le 18 novembre 2009

Rapport de la commission sur le préavis n° 16/2009-2010

Demande de crédit de CHF 60'000.-- pour l'achat de 20 nouveaux mâts et de 34 nouvelles oriflammes

Délégués : M. Jean-Claude Trotti, Municipal, M. Gérard Produit, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission -ad' hoc s'est réunie le 18 novembre 2009 dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Commentaires :

La commission s'est basée sur les éléments suivants :

- Le préavis de la Municipalité
- Les explications de la Municipalité
- Une esquisse des mâts

Nous remercions M. Produit et M. Trotti pour les compléments d'informations qu'ils ont fournis à la commission.

Considérations :

La Commission partage l'avis de la municipalité sur la nécessité de remplacer les mâts et les oriflammes vieux et très usés. Les mâts en bois sont en si mauvais état que la Municipalité ne pouvait plus prendre le risque de les mettre cet été.

L'acquisition est plutôt urgente à cause de plusieurs manifestations importantes prévues l'année prochaine.

La Commission pense, que pour des questions d'esthétique et d'homogénéité il est important que les mâts s'intègrent dans le concept du mobilier urbain.

Par contre, la Commission s'inquiète du fait que le Conseil Communal devrait décider sur une partie de ce mobilier urbain, sans qu'il ait pris une décision sur l'ensemble de celui. Procéder à l'achat des mâts maintenant plébisciterait ce concept de mobilier urbain en grande partie.

Conclusion :

Pour ce qui précède, la Commission invite la Municipalité à présenter au Conseil Communal, le plus vite possible un préavis sur le mobilier urbain pour que ce dernier puisse prendre une décision rapide. De plus, la Commission propose d'amender le préavis n° 16/2009-2010 comme suit : « La Municipalité ne peut acheter les mâts qu'une fois la décision finale sur le mobilier urbain ait été prise ».

A l'unanimité des ses membres présents, la Commission invite le Conseil Communal d'accepter le préavis amendé n° 16/2009-2010: Demande de crédit CHF 60'000.— pour l'achat de 20 nouveaux mâts et de 34 nouvelles oriflammes.

Jacqueline Mann, Présidente

Werner Bill, Rapporteur

Angelo Rasanayagam